



Présentation générale du Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics

Élaboration du Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces publics

Commission Intercommunale d'Accessibilité



Communauté de Communes de Save & Garonne - version 06a du 21/02/2012



24 boulevard Riquet
31 000 Toulouse
T / 05 62 73 53 93

18/20 rue Claude Tillier
75 012 Paris
T / 01 43 72 10 09

Impasse du Gabeau
Quartier La Banette n°1
83 270 St Cyr-sur-Mer
T / 09 72 12 85 24

iter@iternet.org

1. Les principes généraux issus des ateliers	4
1. Rappel des ateliers de créativité	5
2. La rédaction de chartes de recommandations techniques	7
3. La conception et l'adaptation des documents édités	9
4. La construction d'outils d'évaluation et de suivi	10
5. La mise en place de formation	11
6. La rédaction de protocoles et de procédures	12
7. Synthèse du nouveau référentiel d'accessibilité	13
2. La simulation de la mise en œuvre	14
1. Principes	15
2. Les travaux classés selon leur nature	16
3. Les travaux classés selon la commune	18
4. Proposition de phasage par commune	20
5. Proposition de phasage pour les places	33
6. Bilan par phase et par commune	34
7. Les actions hors cadre « voirie »	35
3. Le PAVE décliné pour chaque commune	36
4. Annexes	37

La mission en 2 grandes étapes :

- **Etape 1 - Elaboration du Diagnostic**
Contexte réglementaire / Etat des lieux des voiries et places publiques / analyse des besoins / synthèse des enjeux et objectifs
 - ⇒ Pré-validation des instances communales
 - ⇒ Validation de la CIAPH
30 juin 2011
- **Etape 2 - Elaboration des Plans d'Accessibilité des Voiries et Espaces Publics Communaux**
Orientations générales / procédure de suivi de doléances / principes d'aménagements / déclinaisons propres à chaque commune
Plans d'aménagements types et d'investissements / Impossibilités Techniques
 - ⇒ Pré-validation en COTECH
 - ⇒ Validation de la CIAPH
Février 2012
 - ⇒ Validation du Conseil Communautaire
- **Assistance de Suivi Mission -**
Procédure de correction et mise à jour / tableau de bord (Service Après Vente Iter)

1. Les principes généraux issus des ateliers

1. Les principes généraux issus des ateliers

1. Rappel des ateliers de créativité

La visite de terrain le matin du 4 juillet 2011, suivi d'un déjeuner collectif offert par la Communauté de Communes

Les 3 groupes d'ateliers établis pour chaque type d'obstacles / publics (handicap sensoriel, handicap moteur, modes doux) ont cherché des solutions l'après-midi.

Le lendemain (5 juillet), un groupe vérifiait la cohérence des solutions d'aménagement et l'autre, la cohérence des solutions de services à la personne.

Les actions issues de cette concertation se classent en 5 thèmes (hors schéma modes doux, traité à part) :



1. Les principes généraux issus des ateliers

1. Rappel des ateliers de créativité

- La rédaction de chartes de recommandations techniques
- La construction d'outils d'évaluation et de suivi
- Les documents à éditer
- Le plan de formation des personnels, de suivi de compétences et de sensibilisation
- La rédaction de protocoles et de procédures



1. Les principes généraux issus des ateliers

2. La rédaction de chartes de recommandations techniques

- **La charte graphique et de signalétique :**
 - fixant les formatages « types » des informations à reporter sur les documents de communication,
 - leurs dispositions sur les mobiliers de signalétique (plan de ville notamment),
 - la cohérence de toponymie sur l'ensemble de la signalétique posée.
- **La charte de bonne conduite ou campagne de sensibilisation :**
 - pour les personnels d'accueil vis-à-vis des publics en situation de handicap (Mairies et Offices de Tourisme)
 - pour les commerçants sur leurs obligations de mise en conformité
 - pour les automobilistes sur les usages de la voie publique (via les écoles, les livrets d'accueil, des campagnes de prévention,...)
- **La charte des recommandations pour l'aménagement et l'équipement de la voirie,** insérant notamment le respect des normes propres à S&G, (dont celles qui restent à tester) :
 - Le renforcement des points de lumières sur les cheminements « usuels »
 - L'implantation d'une main courante sur les voies présentant une pente >4% (en cas d'IT ou dans l'attente de traitement)
 - La tolérance d'un rétrécissement à 1m au droit d'un équipement bénéficiant au handicap visé (banc, place CES,...)
 - L'application de la norme de 1,40m de passage au droit des terrasses ou étals
 - Le traitement en zone de rencontre des voies sous-dimensionnées ne pouvant « accueillir » 2 trottoirs aux normes (1,40m), dès que cela est possible
 - L'identification au sol des cheminements accessibles (visuel et tactile)

1. Les principes généraux issus des ateliers

3. La conception et l'adaptation des documents édités

Ces actions supposent au préalable une mutualisation des informations dans le cadre des démarches PAVE et OMPCA au niveau notamment des sites Internet et des documents papiers (livret d'accueil)

- **Le livret d'accueil et d'information** (lettres/bulletins communaux, le « Flash info » de S&G et les différents livrets d'accueil des nouveaux arrivants) et intégrant notamment :
 - une information sur les sites en IT et inversement sur les sites rendus accessibles (cartes, listing) : ERP, places CES, rues,...
 - les différentes informations fournies par les sites internet et en particulier une carte générale de S&G avec possibilité de zoom à l'échelle urbain (plan de ville avec pictogrammes homogènes et informations codifiées sur l'accessibilité).
 - Ces supports papiers devront être envoyés par courrier aux nouveaux arrivants et devront être disponibles dans des ERP cibles (et accessibles) pour les autres : Office de Tourisme, Mairie en premier lieu.
- **L'édition via sites Internet communaux des ERP et des voiries avec leurs niveaux d'accessibilité** pour chaque type de handicaps, selon des codes de lecture à rapprocher. Seront préciser sur les cartes la localisation des emplacements CES, des ERP, des impossibilités techniques
- **Les cartes d'orientation, affichées sur les places centrales communales**
- **Le formulaire de « doléances / satisfaction »** des aménagements et équipements de la voie publique (accessibilité)
- **Les stickers pour les automobilistes mal-stationnés : « aujourd'hui une poire, demain, une prune »**

1. Les principes généraux issus des ateliers

4. La construction d'outils d'évaluation et de suivi

- **Base de données « Voiries/ Espaces Publics »** identifiant toutes les voiries des périmètres urbains des PAVE de chaque commune et leur niveau d'accessibilité par handicap (ainsi que les obstacles diagnostiqués et la nature des travaux projetés),

Cette BDD respectera les consignes suivantes :

- pas d'intégration des travaux d'urgence dans la BDD consultable par le public,
- définir une classification des priorités pour simplifier l'information au public,
- localiser les emplacements CES et localiser ceux à créer prioritairement près des ERP dépourvus (intégrer le calcul du ratio 2 CES pour 100 places de stationnement)
- mettre à jour régulièrement suite à des réceptions de travaux
- permettre un lien direct avec le SIG pour une mise à jour simple des cartographies de suivi de l'accessibilité

- **Les liens SIG pour cartographier les éléments des BDD**, notamment sur les niveaux d'accessibilité des sections de voirie.
- **Base de données « doléances/ Satisfaction »**, elle doit être élaborée à partir des retours de formulaires disponibles en mairie, Office de tourisme, commerces. Ceux-ci seront formulés comme un témoignage satisfaction qualité de Ville / qualité de vie. Il est prévu que les opérateurs téléphoniques puissent remplir le formulaire en direct.

1. Les principes généraux issus des ateliers

5. La mise en place de formation

- **La formation du personnel d'accueil du public et des techniciens municipaux**

Cette formation vise :

- la sensibilisation aux handicaps et aux précautions à prendre dans l'échange avec ces publics,
- la connaissance des informations sur l'accessibilité et où les trouver (BDD),
- la maîtrise du formulaire de doléance / satisfaction
- les outils à disposition pour les PAVE dont les procédures à respecter pour coordonner les différents acteurs intervenant sur des travaux de mise en accessibilité

- **Le renforcement des contrôles de Police et les campagne de sensibilisation** (des automobilistes sur les incidences du stationnement anarchiques sur les PMR)

- **Les campagnes de sensibilisation des scolaires**, pour toucher les parents à travers eux sur le handicap et les modes actifs (marche à pied et vélo).

1. Les principes généraux issus des ateliers

6. La rédaction de protocoles et de procédures

- **Procédure concernant la circulation de l'information** entre S&G, les communes et la société civile et la mise en cohérence des informations éditées :
 - procédure de mise en œuvre des actions préconisées en matière d'accessibilité à partir de la charte concernant la voirie, les cheminements et les ERP (Cf. les fiches action « communication par les lettres/bulletins communaux, le Flash info de S&G et les différents livrets d'accueil). Elle précisera notamment les étapes de réalisation et de vérification à respecter et les intervenants concernés,
 - procédure de sensibilisation des techniciens communaux sur le format « ateliers » tels que pratiqués dans la démarche du PAVE.
 - Procédure de mise en cohérence des différents documents actuellement édités pour qu'ils respectent les préconisations d'accessibilité (contrastes chromatiques, taille de caractère, positionnement des informations sur un plan de ville, etc.)
- **Procédure de démarche « Qualité » concernant le contrôle de l'accessibilité des aménagements de voiries** (dès la phase « avant-projet » puis « travaux »)
- **Procédure de recueil de doléances** (sur la base du questionnaire édité,...)
- **La liste exhaustive des impossibilités techniques de mise en accessibilité**, qui devra faire l'objet de demande de dérogations auprès de la Préfecture, sur la base d'un argumentaire figurant dans les fiches d'audit diagnostic de chaque section de voirie

1. Les principes généraux issus des ateliers

7. Synthèse du référentiel d'accessibilité

Les critères retenus, nécessaires à l'accessibilité :



Des déficients Moteur selon le niveau « Satisfaisant »

Ce qui correspond à un respect global des normes et une « réduction ponctuelle » de largeur de trottoir à 1 mètre pour cause de mobilier ou d'emplacement CES. Une identification au sol des cheminements accessibles est un plus qui tend vers le niveau « excellent »



Des déficients Visuels selon le niveau « Satisfaisant »

Ce qui correspond à un respect global des normes auxquelles s'ajoutent le « fil d'Ariane » des cheminements usuels et touristiques et aux relais humains existants pour recevoir des informations.



Des déficients Auditifs selon le niveau « Excellent »

Ce qui correspond à l'application des mobiliers de signalétique pour couvrir toutes les fonctions d'orientation, identification et jalonnement et l'accès à l'information par multiples supports (s'assurer que le nombre ne soit pas pénalisant pour la lisibilité générale).



Des déficients Cognitifs selon le niveau « Satisfaisant »

Ce qui correspond à la synthèse des actions favorisant la sécurité physique et psychique des personnes

2. La simulation de la mise en œuvre

2. La simulation de la mise en œuvre

1. Principes

- Première étape : générer les coûts par section, par poste d'intervention et par commune
- Deuxième étape : identification des projets et priorités connexes
 - Les **projets d'aménagement urbain** prévus à court et moyen termes.
 - Les projets proposés dans le cadre de l'**OMPCA** (Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux) menée par la CCSG.
 - Les sections de voies communes avec le **Schéma de Déplacement Doux (SDD)**.
 - Les rues ou sections de voies desservant directement un **établissement scolaire**
- Troisième étape : compilation des critères et calage des différentes phases
 - Le cumul de projets ou de priorités sur une section permet de les classer sur 5 niveaux. Aucune section ne cumule les quatre critères ci-contre, mais 30 en cumulent trois. Ces derniers seront placés en phase 1. Les sections cumulant 2 critères seront placés en phase 2, et ainsi de suite. Au final, nous obtenons 3 phases, plus une phase ultérieure comprenant les sections qui ne présentent aucun critère.
 - Affinage avec mise en avant des projets déjà programmés dans le temps. Une section ne présentant qu'un seul critère, mais daté, passera ainsi de la phase 3 à la phase correspondant à sa date de programmation.

2. La simulation de la mise en œuvre

2. Les travaux classés selon leur nature

● Tableau des coûts par poste

- Gros œuvre Trottoir / Accotement
 - Largeur, revêtement et dévers : risque de retard pour impossibilité financière,
 - Forte quantité de bateaux pour les traversées piétonnes,
- Gros œuvre Voirie :
 - Pente : source d'IT
 - Interface pour les bateaux
- Obstacles liés à des réseaux divers
 - Pylône, candélabre, bornes incendie,... à déplacer : incidence financière lourde.
 - La signalétique à créer, déplacer ou supprimer représente un budget important qui montre l'urgence d'une charte/ procédure d'implantation.

TOTALITE DES ESTIMATIONS CC de S&G	Quantité	Coût	
	interventions	TOTAL en €	%
Largeur sur tout le linéaire	251	2 379 000	43,8
Revêtement sur tout linéaire	113	523 800	9,6
Pente sur tout le linéaire	12	286 200	5,3
Aménagement Bateaux / BEV	349	251 600	4,6
Traversée piétonne (marquage)	414	166 000	3,1
Déplacer Mob «lourds» (réseaux)	79	885 865	16,3
Signalétique à créer	281	93 000	1,7
Gros œuvre ponctuel	350	416 100	7,7
Dévers sur tout le linéaire	9	69 400	1,3
Déplacer Mob urb « légers »	160	109 000	2,0
Végétal / Mobilier Déco à supp	51	232 600	4,3
Places CES	11	11 650	0,2
Signalétique à supp ou déplacer	60	6 000	0,1
Total	2 138	5,43 M€	100

2. La simulation de la mise en œuvre

2. Les travaux classés selon leur nature

- Tableau des coûts par commune et par poste

ESTIMATIONS par commune	Bretx	Daux	Grenade	Larra	Launac	Le Burgaud	Menville	Merville	Montaigut	Ondes	St-Cézert	St-Paul	Thil
Places CES			6 550	600				4 500					
Traversée piétonne	2 400	9 600	90 000	1 600	5 200			33 600	10 400	4 000	800	7 600	800
Bateaux / BEV	2 250	11 000	131 100	3 150	9 550			58 350	14 050	9 800	750	11 400	200
Signalétique à créer	900	9 600	42 000	5 550	3 900	2 550	600	10 200	3 000		1 800	9 750	3 150
Signalétique à supp ou déplacer	100	100	3 500	200	200			900	300			500	200
Déplacer Mob « légers »		630	73 750	190	2 200	1 000	1 000	19 100	50		50	11 000	100
Déplacer Mob « lourds »		116 800	530 900	63 750			2 000	55 900	2 000			114 550	
Gros œuvre ponctuel		75 450	161 200	1 550	14 450	7 950	400	28 000	5 950	2 200	4 000	89 150	25 850
Revêtement sur linéaire	11 300	105 500	248 850		14 550	19 500		83 550			1 300	22 000	17 200
Largeur sur linéaire		238 000	1,3 M€	54 400	120 050	36 300	4 200	183 450	57 375	90 340	24 550	160 550	113 200
Dévers sur linéaire			54 700					8 400			1 900		4 450
Pente sur linéaire		7 550	22 600						22 750		10 505	185 000	37 850
Végétal/Mob Déco supp		3 100	140 350	50 850			25 350	1 000				12 000	
Total	17 000	577 400	2,8 M€	181 850	170 150	67 300	33 550	486 950	115 875	106 340	45 700	623 500	202 900

2. La simulation de la mise en œuvre

3. Les travaux classés selon la commune

- Tableau des coûts généraux par commune

<i>Global</i>	Voirie (approx)	Places (approx)	Total
BRETX	17 000	6 720	23 677
DAUX	577 500	12 135	589 536
GRENADE	2 800 000	4 825	2 806 531
LARRA	181 850	32 850	214 691
LAUNAC	170 100	8 130	178 251
LE BURGAUD	67 300	22 175	89 455
MENVILLE	33 550	11 130	44 667
MERVILLE	487 000	10 725	497 685
MONTAIGUT	115 875	19 645	135 520
ONDES	106 340	17 660	124 002
ST-CEZERT	45 700	5 880	51 581
ST-PAUL	623 475	10 230	633 705
THIL	202 900	1 950	204 872
Total	5 430 000	164 055	5 594 171

2. La simulation de la mise en œuvre

3. Les travaux classés selon la commune

● Tableau des répartitions par gestionnaire

Base de répartition (hors subventions) :

○ CG : Mobilier transport

○ Réseaux : eau, électricité, télécom (soit entre autres : pylône, borne incendie, coffret électrique, cabine téléphonique)

○ Commune : voirie sur RD, mobiliers, signalétique locale/ville, feux tricolores, candélabres*, arbres

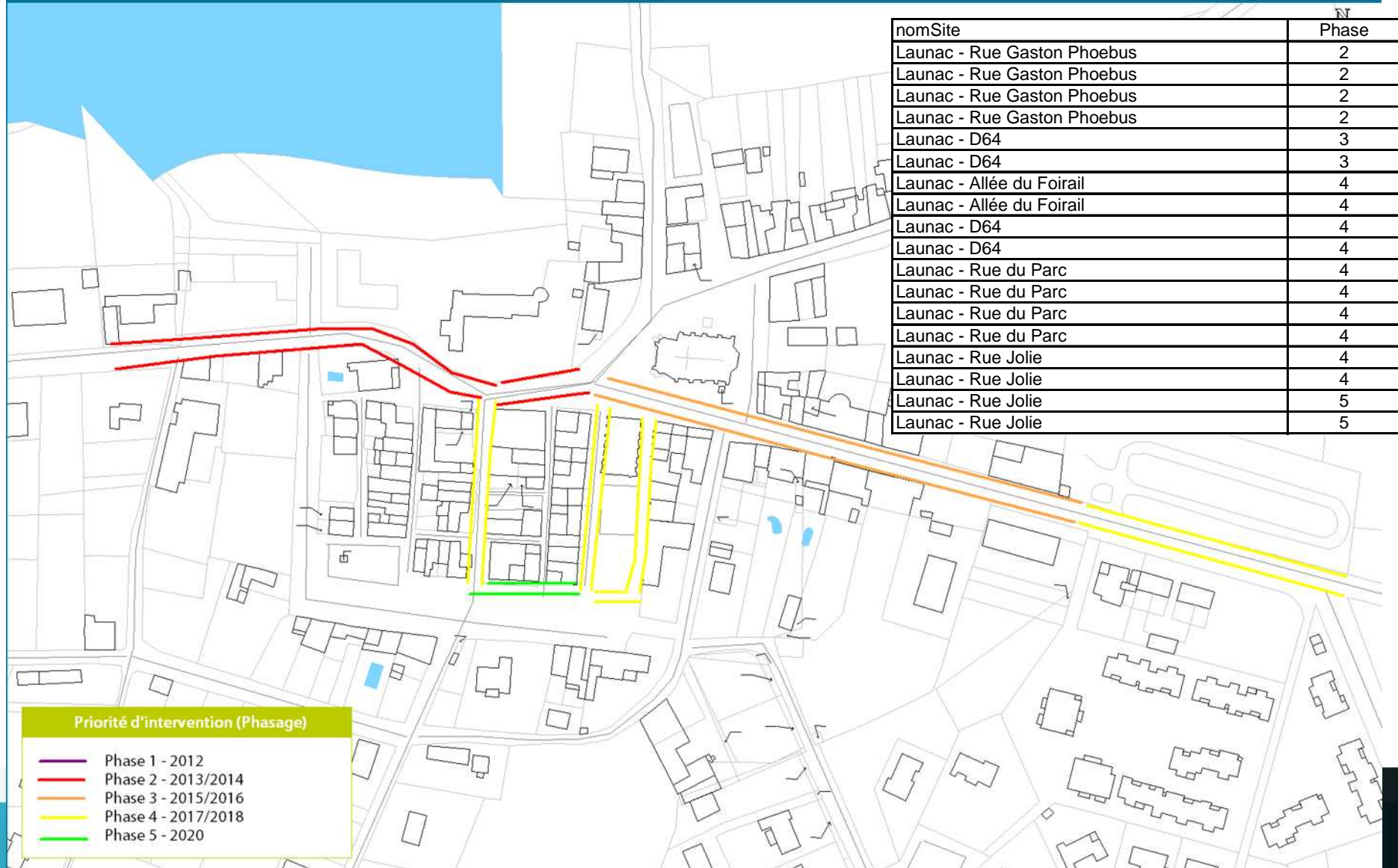
○ CCSG : voirie hors RD, signalétique interville

* Dans le détail : 50% à la charge de la commune et 50% à la charge du SDEGH.

<i>Par Gestionnaire</i>	CCSG	Commune	Com/SDE GH	CG	Réseaux	Total
BRETX	3 450	13 507				17 000
DAUX	236 793	223 799	91 755		25 053	577 500
GRENADE	1 207 396	1 068 225	188 642	200	337 243	2 800 000
LARRA	59 683	58 321	58 237	100	5 500	181 850
LAUNAC	47 374	122 746				170 100
LE BURGAUD	21 427	44 853			1 000	67 300
MENVILLE	5 200	25 337	2 000		1 000	33 550
MERVILLE	160 645	270 334	52 881	100	3 000	487 000
MONTAIGUT	39 671	74 204	2 000			115 875
ONDES		106 342				106 340
ST-CEZERT	21 635	24 066				45 700
ST-PAUL	166 795	341 026	109 054	100	6 500	623 475
THIL	78 149	124 773				202 900
Total	2 048 218	2 497 533	504 570	500	379 295	5 430 000

2. La simulation de la mise en œuvre

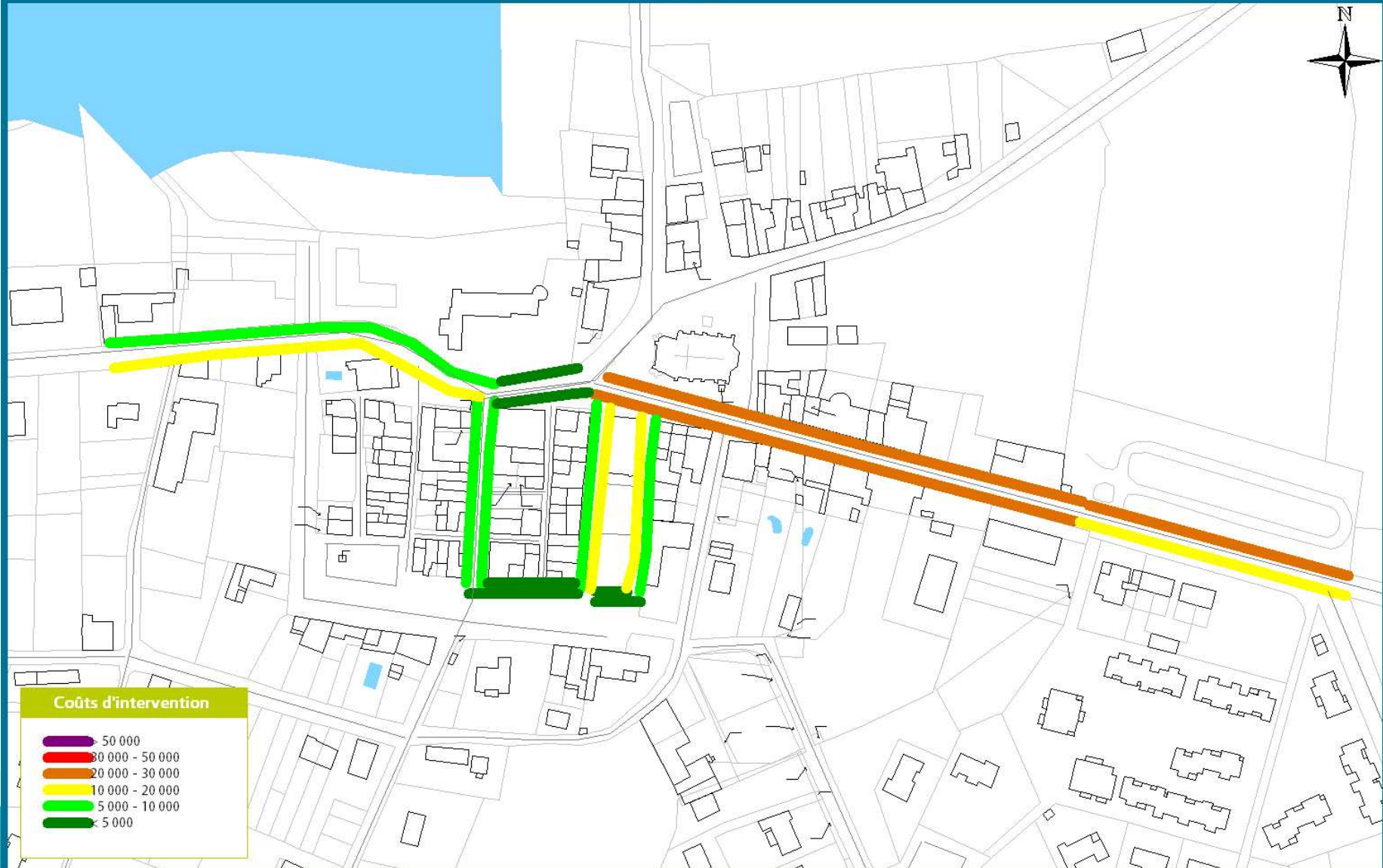
DIAGNOSTIC VOIRIE - PRIORITÉ D'INTERVENTION (PHASAGE) LAUNAC



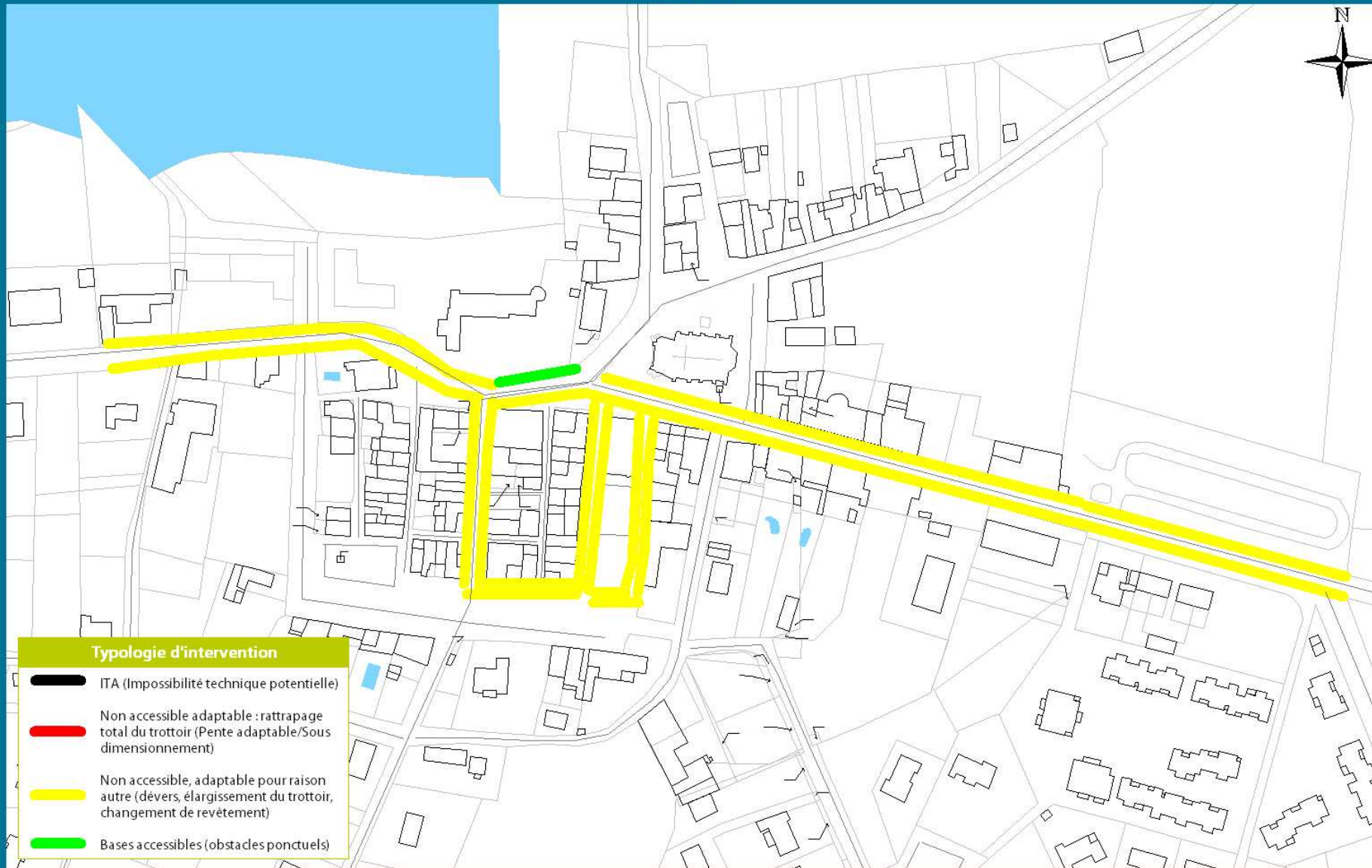
Priorité d'intervention (Phasage)

- Phase 1 - 2012
- Phase 2 - 2013/2014
- Phase 3 - 2015/2016
- Phase 4 - 2017/2018
- Phase 5 - 2020

DIAGNOSTIC VOIRIE - COÛTS D'INTERVENTION LAUNAC



DIAGNOSTIC VOIRIE - TYPOLOGIE D'INTERVENTION LAUNAC



Typologie d'intervention

-  ITA (Impossibilité technique potentielle)
-  Non accessible adaptable : rattrapage total du trottoir (Pente adaptable/Sous dimensionnement)
-  Non accessible, adaptable pour raison autre (dévers, élargissement du trottoir, changement de revêtement)
-  Bases accessibles (obstacles ponctuels)

2. La simulation de la mise en œuvre

5. Proposition de phasage pour les places

	Objet	Phase
MERVILLE Complexe sportif	PU	1
MERVILLE Eglise	PU	1
LE BURGAUD Mairie	PU	2
MERVILLE Mairie	PU	2
THIL Village	PU	2
GRENADE Halle	OMPCA	3
ST PAUL Eglise	OMPCA	3
MENVILLE Ecole	Ecole	4
LARRA Ecole	Ecole	4
MONTAIGUT Ecole	Ecole	4
BRETX Crèche	Ecole	4
ST-CEZERT Village	Ecole	4
DAUX Ecoles	Ecole	4
LE BURGAUD Cimetière	Ecole	4

	Objet	Phase
BRETX Mairie	Néant	5
DAUX Mairie	Néant	5
GRENADE Mairie	Néant	5
GRENADE Salle des fêtes	Néant	5
LARRA Complexe sportif	Néant	5
LARRA Village	Néant	5
LAUNAC Halle	Néant	5
LE BURGAUD Halle	Néant	5
LE BURGAUD Salle des fêtes	Néant	5
MENVILLE Mairie	Néant	5
MONTAIGUT Mairie	Néant	5
ONDES Mairie	Néant	5
ST PAUL Lotissement	Néant	5

Phase 1 = 2012 / Phase 2 = 2013/2014 / Phase 3 = 2015/2016 / Phase 4 = 2017/2018 / Phase 5 = 2020

2. La simulation de la mise en œuvre

6. Bilan par phase et par commune

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Total
BRETX	13 407		3 550	3 050	3 670	23 677
DAUX	34 094	64 912		404 192	86 337	589 536
GRENADE		203 938	489 963	1 368 542	744 088	2 806 531
LARRA			10 700	121 052	82 589	214 691
LAUNAC		17 991	49 971	98 422	11 867	178 251
LE BURGAUD	5 250	48 167		6 936	29 102	89 455
MENVILLE			33 537	5 130	6 000	44 667
MERVILLE	8 325	285 141		81 136	120 110	497 685
MONTAIGUT			35 302	83 799	16 419	135 520
ONDES			38 664	67 678	17 660	124 002
ST-CEZERT				35 737	15 844	51 581
ST-PAUL	57 477	90 327		352 807	133 093	633 705
THIL		31 031	20 243	58 501	95 097	204 872
Total	118 553	744 479	681 930	2 687 332	1 361 877	5 594 171

Phase 1 = 2012 / Phase 2 = 2013/2014 / Phase 3 = 2015/2016 / Phase 4 = 2017/2018 / Phase 5 = 2020

2. La simulation de la mise en œuvre

7. Les actions hors cadre « voirie »

L'ensemble des documents constituant le PAVE :

- **Présentation du Plan de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics** (document de synthèse des Orientations Générales)
- **Rapport détaillé communal présentant :**
 - **Les cartes et tableaux de quantification des travaux et des investissements** communaux ainsi que le phasage proposé
 - **Les plans de préconisations des places publiques**
- **Le référentiel d'accessibilité défini au travers de :**
 - « **fiches actions** » qui répertorient toutes les actions à mettre en œuvre ANNEXE A
 - « **La charte des recommandations pour l'aménagement et l'équipement de la voirie** » ANNEXE B
 - « La charte graphique » cf. Fiches Actions
 - « La charte de bonne conduite » cf. Fiches Actions
 - **Les impossibilités techniques** liées à la pente ANNEXE C
- **Les procédures**
 - Le suivi des doléances cf. Fiches Actions
 - Le contrôle des mises en œuvre cf. Fiches Actions
- **Les Bases de Données et de suivi des réalisations**
 - **La Base de Données VOIRIES** CDROM
 - **La Base de Données CONCERTATION** et comptes-rendus ANNEXE D